



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 1009

Texte de la question

M Gautier Audinot appelle l'attention de Mme le ministre des affaires européennes sur la communication que vient de présenter la Commission européenne définissant les grands objectifs de la politique de l'entreprise qu'elle se propose de mener afin de stimuler l'emploi et la croissance économique. Favorable à la mise en place au niveau national d'une politique complémentaire, qui permettrait à nos entreprises d'améliorer leur compétitivité mais aussi et surtout de mieux exploiter les chances offertes par le grand marché, il lui demande de bien vouloir lui donner son avis et de lui indiquer les dispositions que compte prendre son ministère à cet effet.

Texte de la réponse

Reponse. - La communication de la commission sur la politique de la Communauté en faveur de l'entreprise, transmise le 29 avril 1988, dont l'objet est de créer un environnement favorable au développement des PME dans la perspective du marché intérieur, reçoit le complet soutien du Gouvernement. La mise en place du marché intérieur doit en effet produire des effets économiques positifs sur l'ensemble du tissu économique et bénéficier notamment aux PME. Comme le relève l'honorable parlementaire, il convient également, au plan national, de déterminer les mesures propres à permettre aux entreprises de développer leur activité dans de meilleures conditions. Le Gouvernement vient, à cet égard, d'apporter une contribution importante en adoptant un plan d'ensemble prévoyant notamment un encouragement à l'embauche grâce à un allègement des charges sociales, une amélioration du financement des PME, une exonération de l'impôt sur les bénéfices pour les entreprises nouvelles et une baisse des droits d'enregistrement portant sur les cessions de fonds de commerce. S'agissant de l'action propre du ministère des affaires européennes, celui-ci a entrepris de réunir des « groupes d'études et de mobilisation » chargés de déterminer, dans leur secteur d'attribution, les moyens de préparer les entreprises françaises au marché intérieur. Ces groupes sont dirigés par des personnalités choisies parmi les plus représentatives du monde économique et social français. Les secteurs des transports, du développement régional, de l'énergie, de l'agro-alimentaire ont dès à présent été retenus. D'autres secteurs pourront être pris en compte dans l'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1009

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2208